

**RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***AMARA 45***

*31 décembre 2013*

**AMARA 45**

**Siège Social : 40 Rue Porte Madeleine**

**45 000 Orléans**

**\*.\*.\*.\*.\***

**SOMMAIRE**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

-----

**AMARA 45****Siège Social : 40 Rue Porte Madeleine****45 000 Orléans**

\*.\*.\*.\*.\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AMARA 45, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.



## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Immobilisations corporelles et incorporelles » présente dans l'annexe des comptes annuels qui précise que « les immobilisations acquises au cours de l'exercice et financées au moyen de CNR constatés en subventions d'investissement ont été totalement amorties au 31 décembre 2013. Les subventions d'investissement ont été reprises d'autant ».

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le traitement comptable des subventions et notamment leur correct rattachement à l'exercice.

u

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 22 septembre 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



B. ROUILLÉ

Associé Mandataire Social

# BILAN

Situation de l'exercice N : non clôturé

Monnaie d'édition : EUR

ACTIF	Exercice N, clos le : 31/12/2013			N-1 31/12/2012
	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	4 991	4 991		
Frais de Recherche et de Développement				
Concessions, Brevets, Licences, Marques, ...				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et Acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	17 989	17 989		
Immobilisations Corporelles en cours				
Avances et Acomptes				
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	76		76	76
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I</b>	<b>23 056</b>	<b>22 979</b>	<b>76</b>	<b>76</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés / cdes				1 071
<b>Créances (2)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés (3)				
Autres				18 696
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	76 820		76 820	38 210
Charges constatées d'avance	20 435		20 435	
<b>TOTAL II</b>	<b>97 254</b>		<b>97 254</b>	<b>57 976</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b> III				
<b>Primes de remboursement des obligations</b> IV				
<b>Ecart de conversion actif</b> V				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>120 310</b>	<b>22 979</b>	<b>97 330</b>	<b>68 053</b>
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

u

# BILAN

Situation de l'exercice N : non clôturé

Monnaie d'édition : EUR

PASSIF	Dates de Clôture :	
	31/12/2013	31/12/2012
	Exercice N	Exercice N -1
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	32 994	
Report à nouveau (a)		
Résultat de l'exercice	15 836	32 994
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et Donations	970	875
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 021	8 800
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL I</b>	<b>51 821</b>	<b>42 669</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>FONDS DEDIES</b>		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources		
<b>TOTAL II</b>		
<b>DETTES (1) (d)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	45 460	11 255
Dettes sociales et fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50	4 128
Instruments de trésorerie		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL III</b>	<b>45 510</b>	<b>15 383</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>	<b>IV</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>97 330</b>	<b>58 053</b>
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(a) Montant entre parenthèse ou précédé d'un signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit reportés	(b) Montant entre parenthèse ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit	
(c) Dettes sur achats ou prestations de services	(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

1

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Situation de l'exercice N : non clôturé  
Monnaie d'édition : EUR

	Exercice N	Exercice (N-1)
Dates de Clôture :	31/12/2013	31/12/2012
<b>Produits d'Exploitation (ou produits courants non financiers)(1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens et Services) (a)		
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
Production stockée (b)		
Production Immobilisée		
Subventions d'exploitation	222 525	47 670
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 779	16 200
Cotisations	745	25
Autres produits (hors cotisations)		
<b>TOTAL I</b>	<b>230 049</b>	<b>64 965</b>
<b>Charges d'Exploitation (ou charges courantes non financières) (2) :</b>		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variation de stock (d)		
* Autres achats et charges externes	207 773	14 901
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	330	
Charges sociales		
Dotations aux Amortissements et aux provisions :		
Sur Immobilisations	6 779	16 200
- dotations aux amortissements (e)		
- dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques & charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>214 982</b>	<b>31 101</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>14 422</b>	<b>32 869</b>
<b>Quotes-Parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
* Y Compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.		

h



2

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) suite

Situation de l'exercice N : non clôturé

Monnaie d'édition : EUR

	Exercice N	Exercice (N-1)
Dates de Clôture :	31/12/2013	31/12/2012
<b>Produits Financiers</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>		
<b>Charges Financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>		
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	14 422	32 969
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	669	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	669	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VIII</b>		
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	669	
Participation des salariés au résultat (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
<b>Total des produits ( I + III + V + VII)</b>	230 718	64 095
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	230 718	64 095
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	15 836	32 994
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>Excédent ou déficit</b>	15 836	32 994
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel Bénévole		
<b>Total</b>		

u

**Règles & méthodes comptables**

Désignation de l'association : AMARA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total est de 97 330 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 15 835.88 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2013 par les dirigeants de l'association.

**Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix de l'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice et financées au moyen de CNR constatés en subventions d'investissement ont été totalement amorties au 31 décembre 2013.  
Les subventions d'investissement ont été reprises d'autant.

#### **Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Conformément à l'avis de la CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **Produits et charges exceptionnelles**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

h

## Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations	au 31/12/2012	augmentation	diminution	au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	4 081	909		4 991
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 081</b>	<b>909</b>	<b>0</b>	<b>4 991</b>
Install. Générales, agencements	0	1 730		1 730
Matériel et mobilier de bureau	12 119	4 139		16 258
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>12 119</b>	<b>5 870</b>	<b>0</b>	<b>17 989</b>
Autres participations				0
Immobilisations financières	76			76
<b>Immobilisation financières</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>76</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>16 277</b>	<b>6 779</b>	<b>0</b>	<b>23 056</b>

Amortissement des immobilisations	au 31/12/2012	augmentation	diminution	au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	4 081	909		4 991
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 081</b>	<b>909</b>	<b>0</b>	<b>4 991</b>
Install. Générales, agencements	0	1 730		1 730
Matériel et mobilier de bureau	12 119	4 139		16 258
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>12 119</b>	<b>5 870</b>	<b>0</b>	<b>17 989</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>16 200</b>	<b>6 779</b>	<b>0</b>	<b>22 979</b>

Etat des créances	montant brut	à - 1 an	de 2 à 5 ans	> à 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				
Immobilisations financières	0			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				
Créances clients	0			
Autres	0			
Charges constatées d'avance	0	20 435		
<b>ACTIF CIRCULANT : CREANCES</b>	<b>0</b>	<b>20 435</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Etat des dettes	montant brut	à - 1 an	de 2 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	0			
Dettes fournisseurs	28 739	28 739		
Dettes fiscales et sociales	0			
Produits constatés d'avance	0			
<b>ACTIF CIRCULANT : DETTES</b>	<b>28 739</b>	<b>28 739</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

u

<b>Charges à payer</b>	montant brut
Fournisseurs - factures non parvenues	16 720
Intérêts courus à payer	0
Dettes pour congés à payer	0
Charges sociales sur congés à payer	0
Charges sociales - charges à payer	0
Etat - charges à payer	
Autres charges à payer	50
<b>TOTAL</b>	<b>16 770</b>

4



**AMARA 45****SIEGE SOCIAL : 40 RUE PORTE MADELEINE****45 000 ORLEANS**

\*.\*.\*.\*.\*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de**  
**l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.**

➤ **Avec l'AIDAPHI**

Administrateur commun : Monsieur Jean-Louis LEBRAY.

Des conventions de mise à disposition ont été mises en place entre l'association AMARA 45 et l'AIDAPHI concernant les fonctions d'assistance administrative, d'éducatrice spécialisée et de médecin psychiatre.

Les prestations facturées par l'AIDAPHI au titre de 2013 se sont élevées à 55 637,21 €.

➤ **Avec l'APLEAT**

Administrateur commun : Madame Claire BOTTE.

Des conventions de mise à disposition ont été mises en place entre l'association AMARA 45 et l'APLEAT concernant la prestation d'une psychologue et d'une coordinatrice.

Les prestations facturées par l'APLEAT au titre de 2013 se sont élevées à 49 902,18 €.

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions spécifiques de l'article L.313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles.**

En application de l'article R 612-7 du code de commerce et de l'article R.314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant.

Fait à Orléans, le 22 septembre 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC

B. ROUILLÉ

Associé Mandataire Social